



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 9 – 2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. CHAMPAUD Marc, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2023

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie – VANHOUTTE (MARSZAN) Véronique
EXCUSES : DION Daniel

SECRETARE : MME GORGE Christine

Monsieur DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	9	1	9	9	0	0

**BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté = + 191 247.79
- Déficit d'investissement antérieur reporté = - 1540.05

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022

- Solde d'exécution de l'exercice : - 13 583.76
- Solde d'exécution cumulé = - 15 123.81

Restes à réaliser au 31/12 2022 :

Dépenses = 40 600.00

Recettes = 16 400.00

Solde des restes à réaliser = - 24 200.00



Besoin de financement de la section d'investissement

- Rappel du solde d'exécution cumulé : - 15 123.81
- Rappel du solde des restes à réaliser : - 24 200.00
- Besoin de financement total = 39 323.81

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice : + 21 776.75
- Résultat antérieur : + 191 247.79
- **Total à affecter** : + 213 024.54

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 = 39 323.81 €
- 2) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 – ligne 002 = 173 700.73 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 24 mars 2023

Le Maire,
Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 10 – 2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2023

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - VANHOUTTE (MARSZAN) Véronique

EXCUSES : DION Daniel

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Monsieur DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	9	1	9	9	0	0

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2023.

Il présente l'état de notification faisant apparaître les bases prévisionnelles, les plafonds à ne pas dépasser, les taux votés pour l'année 2022 ainsi que le produit fiscal attendu.

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2023 tels que présentés ci-dessous :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
- FONCIERE BÂTI	32.52	32.85
- FONCIERE NON BÂTI	84.58	85.44
- TAXE D'HABITATION	10.61	10.72



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 24 mars 2023.

Le Maire,
Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 11 - 2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2023

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - VANHOUTTE (MARSZAN) Véronique

EXCUSES : DION Daniel

SECRETARE : MME GORGE Christine

Monsieur DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	9	1	9	9	0	0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 équilibré en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : 376 127.73 €
- section d'investissement : 256 578.54 €



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 24 mars 2023.

Le Maire,

Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 12 – 2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. CHAMPAUD Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2023

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - VANHOUTTE (MARSZAN) Véronique

EXCUSES : DION Daniel

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Monsieur DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	9	1	9	9	0	0

OBJET : Travaux de réfection de voirie sur la VC 5 au village de Vervialle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'effacement des réseaux au village de Vervialle, des travaux de réfection sont à prévoir au centre du village sur la VC 5.

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise SARL A.Z.T.P d'un montant de 2660.00 € H.T..

Il précise que ce dossier peut être présenté auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la programmation du budget supplémentaire 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'inscrire à la programmation du budget supplémentaire 2023 les travaux de réfection de la voirie communale dans le bourg du village de Vervialle.
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise A.Z.T.P pour un montant de 2660.00 € H.T..
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la demande auprès des services concernés du département pour présentation lors des prochaines Commissions territorialisées.

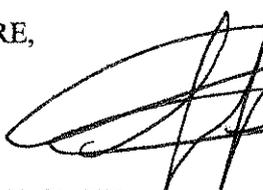
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

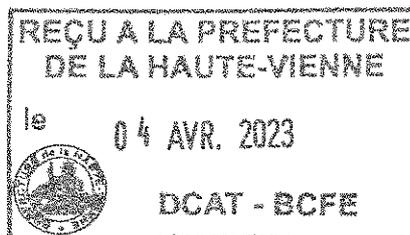
Pour copie conforme.

Augne, le 24 mars 2023.

LE MAIRE,




Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 13 – 2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2023

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - VANHOUTTE (MARSZAN) Véronique

EXCUSES : DION Daniel

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Monsieur DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	9	1	9	9	0	0

OBJET : DEMANDE D'ALIENATION DE PORTIONS DE CHEMINS PUBLICS A « NEGRIGNAS »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier transmis par Monsieur et Madame LIVET, propriétaires des parcelles 254, 255, 251 et 252 – section A, à Négrignas par lequel ils sollicitent l'aliénation de trois portions de chemins situées au village de Négrignas :

1. portion entre les parcelles portant N° 254 et N° 245, leur habitation étant située sur la parcelle N° 254
2. portion entre les parcelles N° 254 et N° 253 jusqu'au pignon de la grange construite sur cette parcelle et appartenant à Monsieur Berquet
3. portion en face de son habitation rejoignant le chemin faisant également l'objet d'une demande d'aliénation au profit de Monsieur Berquet Gilbert (délibération N° 5 – 2023)

Monsieur le Maire précise que l'intégralité des frais afférents à cette demande (hors honoraires du Commissaire Enquêteur) sera répercutée à Monsieur et Madame LIVET :

- Parution dans la presse
- Frais de géomètre
- Achat du terrain
- Frais de notaire et de publication au bureau des hypothèques

Compte tenu des limites communes entre Monsieur Berquet et Monsieur et Madame Livet, Monsieur le Maire propose de réaliser une enquête conjointe.

Le Conseil municipal, au vu du plan présenté, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de prendre en compte la demande de Monsieur et Madame LIVET Gérard concernant l'aliénation de trois portions de chemins situés à Négrignas – portions situées de part et d'autre de leur habitation (section A – N° 254) jusqu'à la limite avec le bâti situé sur la parcelle N° 253 ainsi que la portion située entre les parcelles N° 251 et N° 252 rejoignant les deux portions de chemins bordées par les parcelles N° 247 et N° 335 appartenant à Monsieur Berquet Gilbert et faisant l'objet d'une demande d'aliénation.
- **DEMANDE** l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable aux demandes d'aliénation formulées par Monsieur BERQUET Gilbert et Monsieur et Madame LIVET Gérard.
- **DIT** que tous les frais afférents à cette aliénation, hors honoraires du Commissaire Enquêteur, seront pris en charge par le demandeur
- **FIXE** le prix du terrain à 0.75 € le mètre carré

- **CHARGE** Monsieur le Maire de désigner le géomètre pour l'établissement des documents d'arpentage et de nommer, par arrêté, le Commissaire enquêteur mandaté pour le déroulement de l'enquête publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

AUGNE, le 24 mars 2023.



LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops, is written over a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE de AUGNE" at the top and "(Haute-Vienne)" at the bottom, with a central emblem.

Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 14 – 2022

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2023

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - VANHOUTTE (MARSZAN) Véronique

EXCUSES : DION Daniel

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Monsieur DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	9	1	9	9	0	0

Convention fourrière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la convention relative au fonctionnement de la Fourrière Départementale de la Haute-Vienne.

Cette redevance couvre le ramassage des animaux errants, les vaccinations, les soins vétérinaires et les frais de pension du délai légal de fourrière.

Pour l'année 2023, le montant de la redevance est fixé à 0.98 € par habitant soit 113.68 € pour 116 habitants.

Le Conseil Municipal,

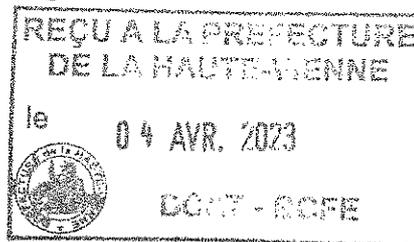
- **AUTORISE Monsieur le Maire par intérim à signer la convention de fourrière, conclue pour l'année 2023, entre la commune d'Augne et Monsieur le Président de la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 24 mars 2023.



Le Maire,

Marc CHAMPAUD